



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 13 AVRIL 2026

Nombre de conseillers : 30
- Présent(e)s : 27
- Pouvoirs : 1
- Excusé(e)s : /
- Absent(e)s non excusé(e)s : 2

L'an deux mil vingt-six, le 13 avril, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle des Fêtes à Marennes, sous la présidence de Madame la Présidente, Mireille BONNEFOY.
Secrétaire : Mme Noémie PROST-PICAZO

Présent(e)s :

Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Laurent BICARD, Pascal CREPIEUX, Evelyne GAUTHIER, Lauredana JACQUET (Chaponnay), Christelle REMY, Jean François AYMARD, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Laura LARANJEIRA BERNARD (Communay), Alexandre DESCOLLONGES, Sandra BULLION (Marennes), Arnaud DELEU, Geneviève GLEYNAT, Alexis GAILLARDIN, Blandine BOST, Noémie PROST-PICAZO, Franck SLAWINSKI (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Josiane RANN (Sérézín du Rhône), Michel BOULUD, Nathalie PANSIOT (Simandres), Mattia SCOTTI, Anis BOUAINE, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Catherine DESCHANEL, Thierry DESCHANEL, Xavier POCHON (Ternay)

Pouvoirs :

M. Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézín du Rhône) a donné pouvoir à Mme Mireille BONNEFOY (Sérézín du Rhône)

Excusé :

/

Absent(e)s non excusé(e)s :

M. Christian GAMET (Communay)
M. Mathieu DUSSERT-BRESSON (St Symphorien d'Ozon)

N°2026-40-5.3.6 13/04/2026	Election des représentants au Syndicat d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération Lyonnaise (SEPAL)
-------------------------------	--

Mireille BONNEFOY, Présidente, rappelle à l'assemblée que :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles l'article L5211-7, L5711-1, L5721-2 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2015-09-28-69 du 2 octobre 2015, relatif à la modification des statuts du SEPAL ;
Vu l'arrêté préfectoral n°69-2026-03-13-00040 du 19 mars 2026 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;
Vu le bureau communautaire du 1^{er} avril 2026 ;

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (CCPO) adhère au SEPAL dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'Agglomération Lyonnaise ;

Considérant que les statuts du SEPAL prévoient que le comité syndical est administré comme suit :
La Métropole de Lyon dispose de 18 délégués titulaires
La CCEL dispose de 4 délégués titulaires
La CCPO dispose de 4 délégués titulaires ;

Par ailleurs,
La Métropole de Lyon dispose de 4 délégués suppléants
La CCEL dispose de 4 délégués suppléants
La CCPO dispose de 4 délégués suppléants ;

Considérant que ce syndicat mixte est administré par un organe délibérant composé de conseillers élus au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Vu le Procès-verbal de l'élection des délégués annexé à la présente délibération ;

Vu le résultat du scrutin, le conseil communautaire :

- **ELIT à scrutin secret** 4 conseillers titulaires et 4 conseillers suppléants pour représenter la CCPO au SEPAL

Délégués titulaires :

- Mireille BONNEFOY
- Michel BOULUD
- Arnaud DELEU
- Christelle REMY

Délégués suppléants :

- Alexandre DESCOLLONGES
- Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL
- Christophe TEZENAS DU MONTCEL
- Thibaut DUEZ

Télétransmise en Préfecture le **21 AVR. 2026**
Affichée le
Certifiée exécutoire le **21 AVR. 2026**

Pour extrait conforme au registre,
Mireille BONNEFOY
Présidente

